

Installation	Prestation	Redevances en € (délibération n°048/2022)	
		< ou = 20 équivalents habitants	> 20 équivalents habitants (max 200)
Neuves ou à réhabiliter	Contrôle de conception	200	600
	Contrôle de conception si la demande d'installation est déposée dans un délais inférieur à 3 ans par rapport à la date du dernier contrôle	100	300
	Contrôle de bonne exécution des travaux	150	450
	Contrôle de bonne exécution des travaux dans le cadre d'une opération groupée (Dossier AEAG)	0	200
	Visite 2 ans après travaux	Compris dans la mission contrôle de projet et travaux	Sans objet
	Visite complémentaire ou Contre-visite	130	390
	Absence non justifiée lors de la visite/contrôle	50	
Existantes	Contrôle périodique du bon fonctionnement	130	390
	Contrôle de diagnostic (à la demande ou dans le cadre d'une vente immobilière)	195	585
	Contrôle des installations non conformes sans travaux de mise en conformité, 4 ans après acquisition	520	1560
	Visite complémentaire ou Contre-visite	130	390
	Refus de visite	520	1560
	Non obligatoire mesure de la hauteur de boue sur demande de l'utilisateur	50	Sans objet
	Non obligatoire recherche d'ouvrage enterré	100	Sans objet